TRECENTO
ASSET MANAGEMENT

Politique d'Engagement et Rapport d'Engagement 2021

Trecento Santé ISR

Trecento Robotique ISR

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE

Informations à jour au 20/01/2022

Préambule

Les mutations économiques, sociétales et climatiques obligent aujourd'hui l'ensemble des parties prenantes (investisseurs, émetteurs, régulateurs, pouvoirs publics, ONG…) à une responsabilisation et à une prise de conscience collective en matière de politique d'investissement durable.

Depuis la création de Trecento AM en 2011, l'analyse des aspects de la gouvernance des émetteurs a fait partie intégrante de la méthodologie d'analyse fondamentale. Pour approfondir son approche d'investisseur responsable de long terme, Trecento AM a décidé dès 2015 de formaliser une démarche en ce sens en devenant signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), impliquant de fait un engagement d'information et de prise en compte des facteurs ESG dans le processus décisionnel de sélection des investissements. Les PRI complètent le Pacte mondial des Nations Unies, lequel invite les entreprises à intégrer dans leurs activités et leurs stratégies un éventail de principes universels relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

En 2019, Trecento AM a décidé de renforcer sa démarche d'intégration et d'analyse ESG afin de proposer des produits d'épargne socialement responsables et labellisés ISR à ses clients. L'ISR est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR ont obtenu le Label ISR le 6 mars 2020.

Ce document a pour objectif de présenter notre politique d'engagement actionnarial ainsi que les leviers utilisés pour inciter les émetteurs à intégrer davantage les critères ESG dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à être transparentes au regard de leur performance extra-financière.

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site internet de Trecento AM : http://www.trecento-am.com/

1. Principes et objectifs

En 2019, Trecento AM a défini une nouvelle stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) en renforçant sa démarche d'intégration et d'analyse des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans la sélection des investissements, applicable aux OPC Trecento Santé ISR (toutes parts confondues : FR0011319664 ; FR0013224391 ; FR0013224409 ; FR0013392461) et Trecento Robotique ISR (toutes parts confondues : FR0013219490 ; FR0013219482 ; FR0013282001 ; FR0013281995). Ces deux fonds sont en cours de labellisation ISR (label d'Etat français) et se conforment à ce titre aux exigences du label.

Dans ce cadre, Trecento AM s'est doté d'une politique d'engagement actionnarial pour inciter les émetteurs à intégrer les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans le cadre de leur stratégie de développement et les encourager à améliorer leurs pratiques dans la durée.

La politique d'engagement de Trecento AM a un triple objectif :

- Engager un dialogue constructif et sur la durée avec les émetteurs sur l'importance d'intégrer les critères ESG dans le cadre de leur activité et stratégie de développement ;

- Encourager les émetteurs à être transparents et à publier leurs démarches et politiques en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ainsi que de performance extra-financière ;

- Echanger avec les émetteurs afin d'identifier et évaluer les actions entreprises et les progrès effectués par l'émetteur au regard d'un ou plusieurs indicateurs ESG particulier(s) ou d'une ou plusieurs controverse(s).

2. Moyens et mise en œuvre

Notre politique d'engagement se structure autour de 3 champs d'actions :

- Dialogue avec les émetteurs : les Gérants et Analystes financiers de Trecento AM ont très régulièrement des réunions (réunions physiques, conférences, échanges téléphoniques ou par email) avec le management ou le département Relations Investisseurs des sociétés dans lesquels ils envisagent d'investir pour le compte des clients et investisseurs de Trecento AM. Ces réunions permettent d'aborder et de suivre les sujets stratégiques concernant le développement de politiques en lien avec les critères ESG (mise en place de politique de non-discrimination à l'embauche ; parité H/F au sein du conseil d'administration ; prise en compte du facteur Climat et de la transition énergétique dans la conception des produits ; etc). Elles permettent donc de suivre également les controverses et d'évaluer les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face.

- Initiatives collectives : compte-tenu de la taille des encours (inférieurs à 500M€) et du positionnement des fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR (majoritairement sur des sociétés à grande capitalisation boursière), rejoindre des initiatives collectives représente pour Trecento AM un levier important afin de participer à la croissance de l'intégration des critères ESG par les émetteurs et à l'amélioration des pratiques de place. Signataire des PRI depuis 2015, Trecento AM se réfère et axe en partie sa stratégie ISR sur les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Les 10 principes du Pacte Mondial relèvent notamment des Droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement, ainsi que de la lutte contre la corruption.

- Politique de vote : Trecento AM a renforcé sa politique de vote pour allier l'approche ISR / ESG de Trecento AM avec les recommandations de l'Association Française de la Gestion Financière. Vous pouvez consulter et télécharger notre politique d'exercice des droits de vote sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

3. Périmètre

Le champ d'application de notre politique d'engagement s'étend à toutes les sociétés en portefeuille pour les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, ainsi qu'à toutes les sociétés des univers d'investissement Santé et Robotique susceptibles d'entrer en portefeuille à l'issue d'une analyse fondamentale et extra-financière.

Les engagements pris par Trecento AM dans le cadre d'initiatives collectives concernent l'ensemble des sociétés des univers d'investissement (Santé et Robotique).

4. Communication sur nos actions et suivi

Notre politique d'engagement est mise à jour au minimum une fois par an ou lorsqu'une modification de la politique intervient (exemple : signature d'une initiative collective et internationale impliquant une obligation de reporting spécifique).

Nous publions notre politique et rapport d'engagement (voir ci-dessous), ainsi que l'ensemble de nos documents relatifs à l'investissement socialement responsable (incluant notamment notre rapport sur notre politique d'exercice des droits de vote) sur notre site Internet à l'adresse suivante : http://www.trecento-am.com/notre-engagement-isr-esg/

Le suivi de nos actions est formalisé de différentes manières :

- **Dialogue avec les émetteurs :** les sujets ESG évoqués avec les émetteurs participent à la mise à jour de leur note ESG dans le cadre de notre politique d'intégration ESG et de sélection des investissements (formalisation à travers le questionnaire ESG propriétaire de Trecento AM). En effet, la note ESG des émetteurs a un impact potentiel sur leur

éligibilité et pondération au sein de nos fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique. D'autre part, le dialogue avec les émetteurs au regard de sujets ESG spécifiques et/ou sensibles font l'objet d'un compte-rendu écrit et/ou oral lors des comités d'investissement.

- Suivi des controverses : Trecento AM a formalisé un outil de suivi, sous forme d'une base de données, permettant d'identifier, répertorier, caractériser et suivre les controverses impactant les sociétés constituant les portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR. La gravité des controverses est étudiée, ainsi que les réponses et actions initiées par l'émetteur pour y faire face.

- Initiatives collectives : le suivi des initiatives est formalisé dans le rapport d'engagement, publié chaque année.

- Vote : les votes effectués par Trecento AM lors des assemblées générales d'actionnaires font l'objet d'un rapport de politique de vote, publié chaque année.

5. Rapport d'engagement 2021

Le rapport d'engagement, publié chaque année, a pour objectif de présenter les résultats de la mise en œuvre de notre politique d'engagement.

Il présente notamment les changements concernant la politique d'engagement, ainsi que les actions qui ont été entreprises en lien avec celle-ci (dialogue avec les émetteurs ; suivi des controverses ; initiatives collectives ; rapport de politique de vote).

a. Politique de vote

En 2021, Trecento AM a participé à 40 assemblées générales et 3 assemblées générales extraordinaires :

- 20 assemblées générales et 1 assemblée générale extraordinaire pour Trecento Santé ISR (représentant 48,0% des encours au 31/12/2020) : Vertex Pharmaceuticals Inc, Unitedhealth Group, Catalent Inc, AstraZeneca (1 AG et 1 AGE), Thermo Fisher Scientific, Medtronic, Bristol-Myers Squibb Co, Abbott Laboratories, Cigna Corp, Merck & Co, Novartis, Eli Lilly & Co, Jinxin Fertility Group, Stryker Corp, Becton Dickinson And Co, Teleflex Inc, Cvs Health Corp, Omnicell Inc, AbbVie Inc, Qiagen N.V.

  Remarque : dans les 20 premières positions du fonds Trecento Santé ISR au 31/12/2020, Trecento AM n'a pas voté pour 2 d'entre elles. Il s'agit de la société suisse Roche Holding AG pour laquelle nous détenons les actions sans droit de vote et la société danoise Novo Nordisk pour laquelle la délégation de pouvoir (« power of attorney ») n'a pas pu être remplie à temps (délais administratifs). Pour compenser, nous avons voté pour la 21ème et 26ème société du fonds (respectivement AbbVie et Qiagen).

- 20 assemblées générales et 2 assemblées générales extraordinaires pour Trecento Robotique ISR (51,1% des encours au 31/12/2020) : Teradyne Inc, Yaskawa Electric, Amazon.Com Inc, Tenable Holdings Inc, Nvidia Corp, Omnicell, Teladoc Health Inc, Hollysys Automation Technologies (1 AGE), Illumina, THK Co, Keyence Corp, Ericsson Lm, Dexcom Inc, Deere & Co, Stryker, Thermo Fisher Scientific Inc, Aptiv Plc, Qiagen NV, IPG Photonics Corp, Blue Prism Group (1 AG et 1 AGE), National Instruments, Teledyne Technologies.

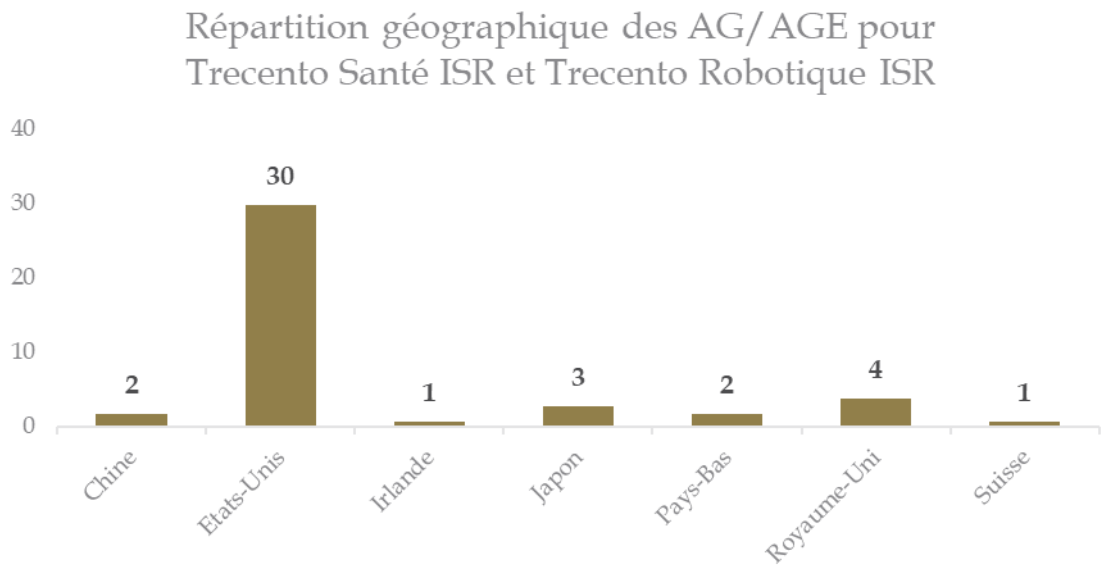

En 2021, au titre des 43 AG/AGE, Trecento AM a exprimé ses opinions sur 560 résolutions :

- Trecento Santé ISR : 321 résolutions, dont une majorité (64,8%) concernent le thème « Nomination des administrateurs et mandataires sociaux ». Nous avons voté favorablement (« Pour ») aux résolutions dans 81,9% des cas (263) et négativement (« Contre ») dans 11,5% des cas (37). Nous nous sommes abstenus dans 6,5% des cas (21).

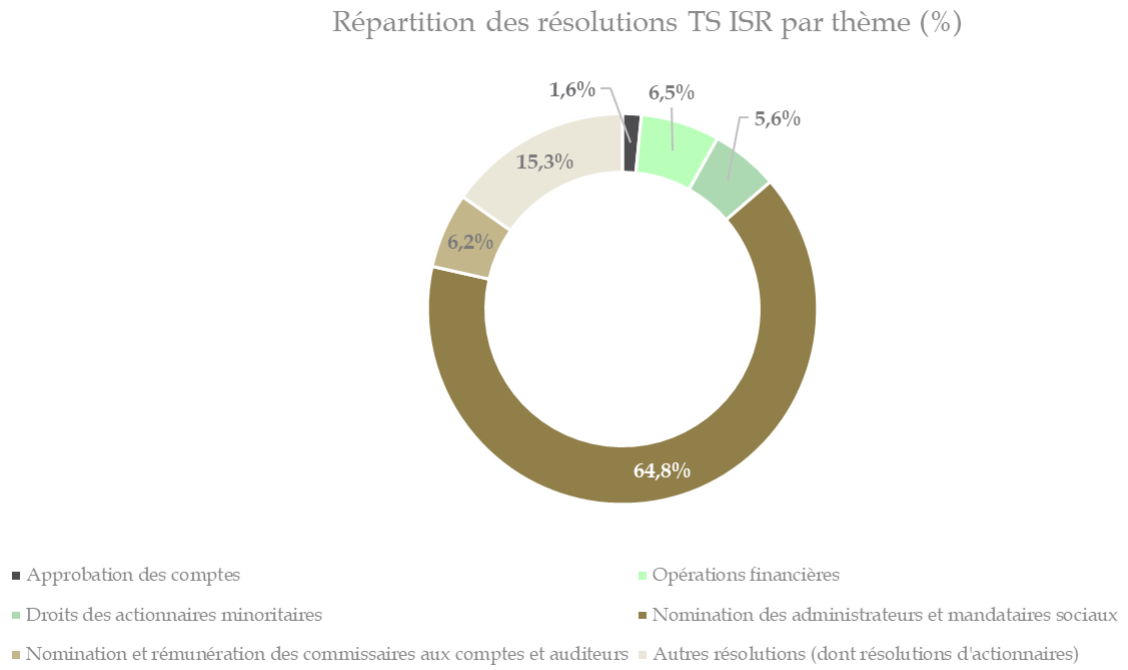

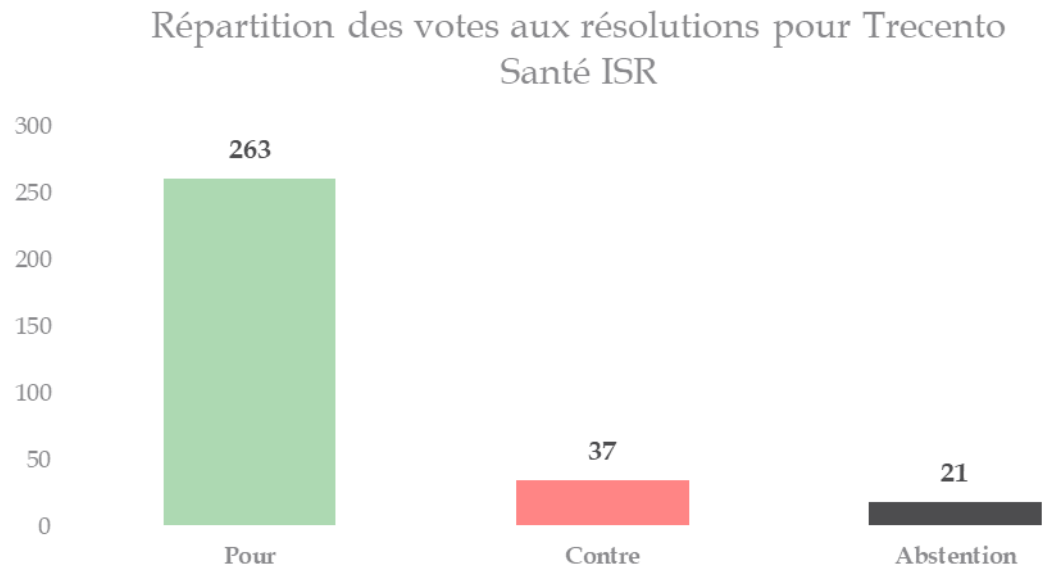

Trecento Robotique ISR : 239 résolutions, dont une majorité (73,2%) concernent le thème « Nomination des administrateurs et mandataires sociaux ». Nous avons voté favorablement (« Pour ») aux résolutions dans 74,5% des cas (178) et négativement (« Contre ») dans 22,2% des cas (53). Nous nous sommes abstenus dans 3,3% des cas (8).

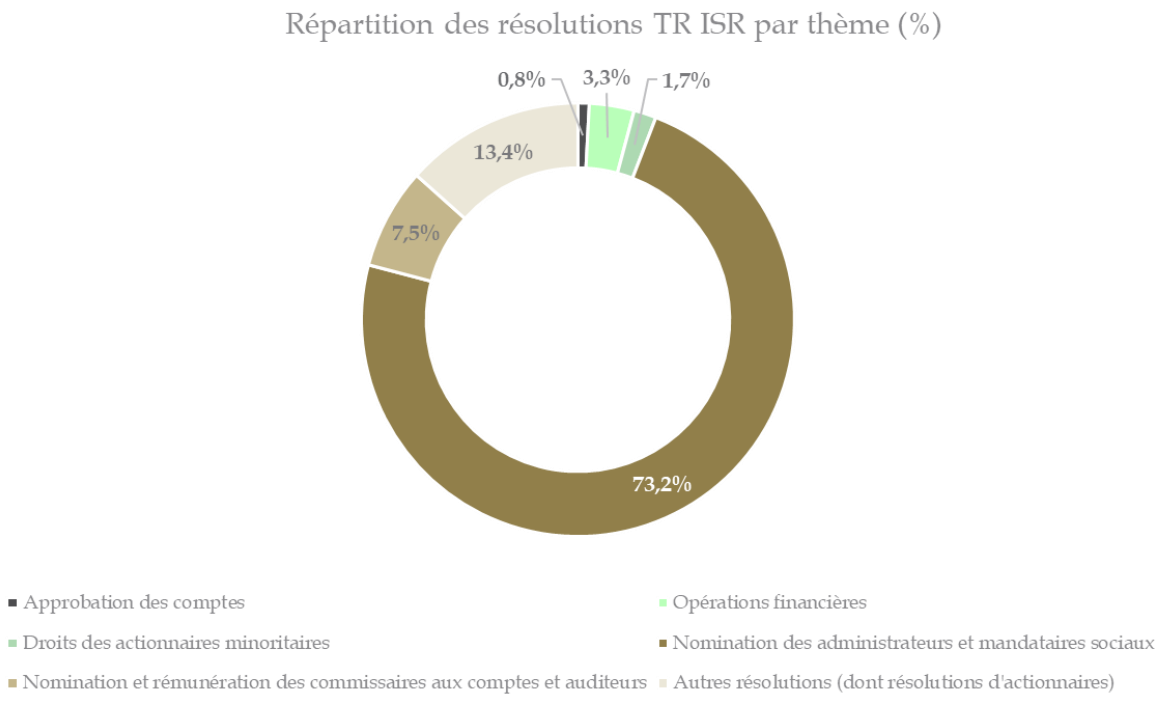

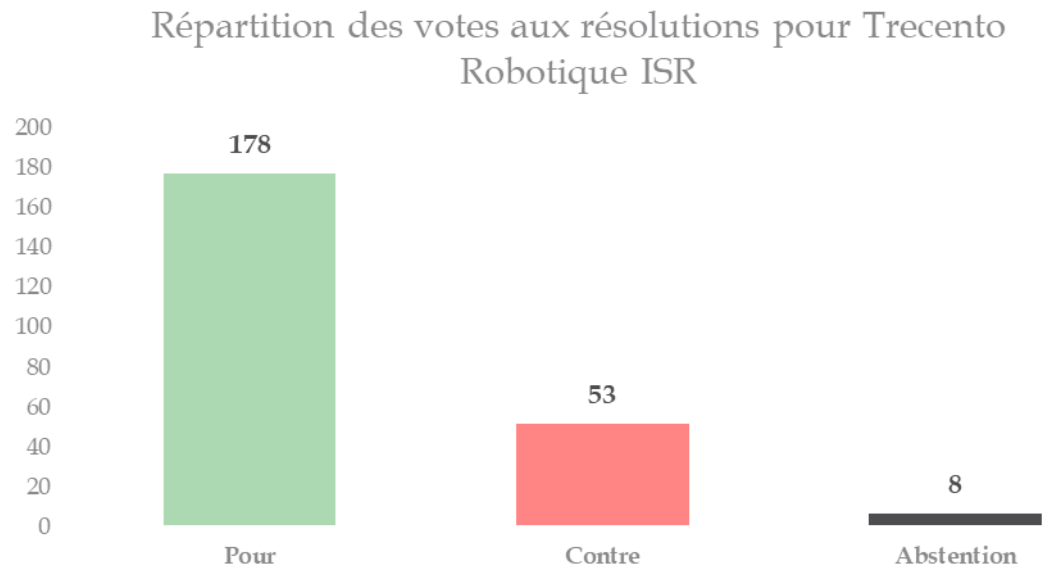

Le récapitulatif de nos votes aux assemblées générales/extraordinaires est publié sur le site internet de Trecento AM à l'adresse suivante : https://www.trecento-am.com/votes-aux-assemblees-generales-des-emetteurs-en-portefeuille/

Pour l'exercice 2022, nous avons apporté des améliorations à notre politique de vote :

- **Convocation des AGE :** Trecento AM votera favorablement aux résolutions visant à faire baisser le seuil minimum de détention du capital (jusqu'à 10%) pour convoquer une AGE. Trecento AM recommande un seuil de 10% pour convoquer une AGE. *Cette amélioration de notre politique de vote se base sur les recommandations de l'agence de services et conseils en proxy ISS.*

- **Consentement écrit :** Trecento AM votera favorablement aux résolutions visant à faire baisser le seuil minimum de détention du capital pour agir par consentement écrit, lorsque la société n'a pas de dispositions relatives à la convocation d'une AGE, ou que le seuil minimum pour convoquer une AGE est de plus de 15% de détention du capital. Trecento AM s'opposera à ces résolutions si la société possède un seuil de convocation d'une AGE inférieur ou égal à 15%. *Cette amélioration de notre politique de vote se base sur les recommandations de l'agence de services et conseils en proxy Glass Lewis.*

- **Rémunération du management exécutif :** Trecento AM votera favorablement à l'approbation de la rémunération du management exécutif si celle-ci inclut des objectifs de performance à long terme (minimum 3 ans). Trecento AM approuvera d'autant plus si la rémunération inclut des objectifs de performance extra-financière. *Notre grille de notation ESG fonds prenait déjà en compte la dimension à long terme de la rémunération du management exécutif. Nous ne l'avions pas encore formalisé dans notre politique de vote.*

- Nous prépublions nos intentions de vote avant la tenue de l'Assemblée Générale. Ces données sont consultables sur notre site internet (https://www.trecento-am.com/votes-aux-assemblees-generales-des-emetteurs-en-portefeuille/).

b. Dialogue avec les émetteurs

Remarque au regard de l'épidémie de Covid-19 : la crise sanitaire a eu un impact significatif en 2021 sur nos actions en matière de politique d'engagement actionnarial. Pour cause, le nombre de réunions avec les émetteurs a drastiquement diminué. Les réunions physiques ont pour la grande majorité été remplacées par des conférences et réunions virtuelles. En dépit de leurs nombreux avantages, les réunions virtuelles ont aussi pour effet d'augmenter le nombre d'intervenants côté investisseurs, limitant alors le potentiel de prise de parole sur les sujets ESG. Trecento AM a néanmoins participé à des cessions virtuelles dédiées (3) et a pour objectif d'élever significativement ce niveau en 2022.

- **Novo Nordisk (15/06/21) :** nous avons interrogé la responsable des relations investisseurs à propos de la non-indépendance de Jeppe Christiansen, administrateur non-indépendant et président du comité de rémunération (nous avions voté contre sa ré-élection lors de l'AG 2021 de Novo Nordisk le 25/03/2021). Le management justifie la rigueur de son modèle de rémunération, en ligne avec ses comparables européens, et ne compte pas faire de changement à ce sujet.

- **Novartis (16/06/21) :** nous avons interrogé la société sur le changement de son auditeur, dont la relation d'affaires était supérieure à 25 ans. Novartis prévoit de changer pour KPMG lors de sa prochaine AG et d'adopter une politique de changement d'auditeur tous les 5 ans. Nous avons aussi interrogé Novartis sur la controverse autour des données du Zolgensma. Le groupe a admis qu'il n'avait pas effectué de contrôles assez stricts mais que depuis cet épisode, Novartis a mis en place certaines mesures pour éviter de futurs problèmes. Le CEO Vas Narasimhan, arrivé en 2018, a été clair sur ce sujet en voulant une « tolérance zéro ».

- **Schneider Electric (16/06/21) :** nous n'avons pas posé de questions spécifiques car nous n'avons pas la société en portefeuille mais elle nous intéresse pour son profil ESG et son modèle d'affaires.

c. Gestion des controverses

En 2021, nous avons notre méthodologie d'affectation des malus de pondération :

Nous avons doublé les malus de pondération :

- Degré 1 : 50 bps contre 25 bps précédemment
- Degré 2 : 100 bps contre 50 bps précédemment
- Degré 3 : 200 bps contre 100 bps précédemment

Ce malus de pondération est applicable au pourcentage maximum (de l'actif net du fonds) de détention d'un émetteur au sein des portefeuilles Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR, soit 4%, conformément au DICI/Prospectus des fonds.

Par ailleurs, nous avons ajouté la règle selon laquelle les Gérants ont un mois à compter de la constatation du dépassement des limites de pondération liées aux controverses pour se conformer à celles-ci. Nous avons à ce titre ajouté dans nos contrôles le respect de ces limites. Tout dépassement supérieur à un mois sera répertorié comme un incident de gestion, auquel cas le Gérant doit immédiatement se conformer aux limites et également justifier ce dépassement dans un fichier dédié.

En 2021, Trecento AM a identifié 27 controverses sur les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR :

Récapitulatif annuel 2021	Trecento Santé ISR	Trecento Robotique ISR
Nombre de controverses	**23**	**4**
- Controverse(s) de degré 1	16	3
- Controverse(s) de degré 2	4	1
- Controverse(s) de degré 3	0	0
- Controverse(s) non classifiée(s)	3	0

- **Trecento Santé ISR** : 23 controverses identifiées sur 14 sociétés. Sur les 23 controverses, 16 sont de degré 1, 4 sont de degré 2 et aucune n'est de degré 3. 2 ne sont pas encore classifiées en raison de l'incertitude concernant la réalité des faits reprochés et de l'absence de poursuites judiciaires/administratives à ce stade.

- **Trecento Robotique ISR** : 4 controverses identifiées sur 3 sociétés. Sur les 4 controverses, 3 sont de degré 1, 1 est de degré 2 et aucune n'est de degré 3.

En 2020, Trecento AM avait identifié 68 controverses sur les fonds Trecento Santé ISR et Trecento Robotique ISR :

Récapitulatif annuel 2020	Trecento Santé ISR	Trecento Robotique ISR
Nombre de controverses	**48**	**20**
- Controverse(s) de degré 1	41	14
- Controverse(s) de degré 2	3	3
- Controverse(s) de degré 3	3	1
- Controverse(s) non classifiée(s)	1	0

d. Initiatives collectives

Compte tenu de la taille de la société et des effectifs de Trecento AM, nous n'avons engagé qu'une procédure liée à une initiative collective, celle de devenir signataire du Pacte mondial

des Nation Unies (UNGC). Celle-ci pousse les entreprises et signataires à aligner leurs stratégies et opérations sur les principes universels des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser la société. Néanmoins, la taille des effectifs de Trecento AM était trop faible et en-dessous du minimum requis.

Rejoindre des initiatives collectives fait partie de nos axes d'amélioration et de progression.

Mentions Légales

Ce document ne peut être considéré comme une sollicitation ou une offre, un conseil juridique ou fiscal. Il ne constitue en aucun cas, une recommandation personnalisée ou un conseil en investissement. Avant toute décision d'investissement, il appartient à l'investisseur d'en évaluer les risques et de s'assurer que cette décision correspond à ses objectifs, son expérience et sa situation patrimoniale.

Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif. Elles sont élaborées à partir de sources que Trecento Asset Management estime dignes de confiance, et ne sauraient être garanties par elle quant à leur exactitude, fiabilité, actualité ou exhaustivité.

Les réponses aux questions du présent document engagent la seule responsabilité de Trecento AM.

Il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leurs objectifs. L'investissement en produits financiers peut comporter des risques et l'investisseur peut ne pas récupérer l'intégralité du capital investi.

Il est de votre responsabilité de considérer les impacts juridiques ou fiscaux consécutifs à l'investissement ainsi que de toute restriction éventuelle prévue par les lois et règlements qui vous sont applicables. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.

Ce document n'est pas destiné aux investisseurs ayant la qualité de « U.S. Person » (telle que cette expression est définie dans la règlementation financière fédérale américaine et reprise dans le Prospectus des Fonds) et dans les conditions prévues par le Prospectus des Fonds.

Toute reproduction totale ou partielle est interdite sauf accord préalable de Trecento Asset Management.

Trecento Asset Management - SAS au capital de 300 000 euros

Siège social : 19 rue de la Paix – 75002 Paris

R.C.S. Paris : 538 141 334

Agrément AMF : GP-12000002 du 16 janvier 2012

Téléphone : 01 57 13 55 55 - contact@trecento-am.com